

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

Membres présents : **TOURNABIEN** Marc maire

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, adjoints
BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON**
Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFREVE** Franck,
VALENZANO Martine, **VIARD** Marcel

Membres absents : **CHOMAZ** Josiane (procuration à **LESIEUR** Evelyne), **TRIBAL** Marie-Josée, **VARESANO** José

Secrétaire de séance : **CHARVIN** Denis

Ouverture de la séance du conseil municipal par monsieur le maire à 20 h.

Monsieur le maire demande aux conseillers l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- demande de subvention ;
- vente d'un terrain communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces additifs à l'ordre du jour.

1^{er} point supplémentaire – Demande de subvention :

Monsieur le maire demande l'autorisation de réaliser une demande de subvention de 9 000€ au ministère des sports et de la jeunesse dans le cadre de la rénovation des équipements sportifs de la commune.

Sur ce sujet, monsieur le maire communique au conseil les montants des prestations :

- Equipements sportifs	: 14.995,51 € HT
- Eclairage extérieur des tennis	: 3.315,70 € HT
- Bancs pour les vestiaires	: 5.920,95 € HT
- Défibrillateur en coffret inox	: 1.550 € HT
TOTAL	: 25.782,16 € HT

Le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à effectuer cette demande de subvention.

2^{ème} point supplémentaire – Vente d'une parcelle communale :

Une parcelle communale se trouve isolée dans la zone du projet d'extension du parc d'activité du Pré de Pâques. Monsieur le maire demande l'autorisation de signer un acte de vente de cette parcelle de 334m² au profit de la communauté de commune Cœur de Maurienne aux conditions de 5€ le m² plus 20% d'indemnité de réemplois. Soit un montant total de 2 004€.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer cet acte de vente.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 19 juillet 2012.

Aucune remarque n'est à signaler, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

2- Approbation délibérations du CCAS.

Monsieur Marcel BOCHET, rapporteur de cette commission, présente le compte-rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu le 19 septembre 2012 à la mairie, sous la présidence de monsieur le maire.

Il soumet au conseil municipal les points suivants :

a) Proposition d'un bon de chauffage sous forme d'allocation unique d'un montant de 163 €. Cette allocation sera désormais indexée sur l'inflation au mois de septembre de chaque année. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Etre domicilié(e) sur la commune ;
- Avoir 70 ans et plus et un revenu mensuel inférieur ou égal à 1000 € pour une personne seule, 1480 € pour un couple, et fournir l'avis d'imposition de l'année antérieure (Communément appelée année n-1). Les conditions de ressources seront indexées sur les taux de revalorisation du minimum vieillesse ou assimilé.

Ou

Percevoir l'allocation Adulte Handicapée (AAH)

Ou

Percevoir des revenus égaux ou inférieurs au RSA socle (Revenu de Solidarité Active)

b) Proposition d'attribution d'une aide financière de 250 € à la demande de l'assistante sociale pour une famille monoparentale de Saint-Julien-Montdenis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, après délibération les deux délibérations du CCAS.

Monsieur BOCHET complète ce compte rendu par la tenue d'un débat concernant les difficultés rencontrées, en particulier par les personnes âgées, pour accéder aux services de plus en plus automatisés et nécessitant l'utilisation de l'informatique et de cartes magnétiques.

La commission rappelle que l'intercommunalité met à disposition du public des stages de formation. Il suffit d'avoir la volonté et la motivation pour y accéder en groupe restreint par exemple. Toutes les suggestions concernant ce sujet sont les bienvenues.

3- Avenant Espace Sportif et Culturel.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de l'espace sportif et culturel. Pour finaliser le projet, monsieur le maire demande d'approuver les avenants décrits ci-dessous pour un montant de 5829,35 €HT (6971,91 TTC).

Lot	Entreprise	Marché Initial		Avenant		Objet
		(€ HT)	(€ TTC)	(€ HT)	(€ TTC)	
1	TRUCHET BATIMENT LOCABAT	332 345,71	397485,57	2 000,00	2 392,00	Modification de la passerelle pour permettre un accès indépendant de l'extérieur aux salles de réunions.
2	BURROT SARL	114 374,99	136 792,49	3 829,36	4 579,91	Modifications des tracés au sol dans le gymnase.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision.

Monsieur le maire fait également part au conseil municipal du résultat de la commission de sécurité qui s'est réunie le 26 septembre 2012. Celle-ci n'a pas relevé de défaut majeur de sécurité. Les quelques points en voie d'achèvement n'ont pas permis à la commission de sécurité de statuer. Cette commission se réunira à nouveau le 5 octobre 2012.

4- Acquisition maison « Bellini ».

Monsieur le maire propose l'achat de la maison de M. Bellini dans la rue du Bourg (parcelles 908 et 909) pour un montant de 24 000 €. Les frais d'acte de vente sont estimés à 1 400 €. Les héritiers consentent à cette vente. Des crédits sont inscrits au budget principal voté en mars 2012.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.

5- Modification du tableau des emplois et régime indemnitaire.

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et abrogeant le statut particulier des rédacteurs régi par le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995,

Considérant la création du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} août 2012 et la nécessité de procéder à l'intégration des agents concernés dans ce nouveau cadre d'emplois. Dans l'attente de la publication des décrets permettant la comparaison entre le nouveau cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et le régime indemnitaire auquel ils peuvent prétendre.

Monsieur Le maire propose à l'assemblée, de maintenir, à titre personnel, aux agents intégrés dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable, dans l'attente de la publication des nouveaux textes relatifs au régime indemnitaire des agents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1^{er} août 2012 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur principal	1	35h	Rédacteur principal de 2^{ème} classe	1	35h

- décide d'adopter, à titre transitoire, le maintien, à titre personnel, aux agents intégrés dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable.

6- Décisions modificatives.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une décision modificative est nécessaire afin d'effectuer des réajustements budgétaires pour le budget général de la commune :

Opération	Désignation	Montant	Objet
147 (2111)	Merlon de Villarclément	+ 1 010 €	Achat complémentaire de terrains
507 (2313)	Ancienne école de Montdenis	+ 450 €	Séparation des compteurs du gîte et de l'appartement
101 (2182)	Matériel de transport	- 1 460 €	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

7- Délégation de compétence à monsieur le maire.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget, le conseil approuve la délibération permettant à monsieur le maire de signer les marchés d'un montant maximum de 50 000 € et les avenants inférieurs à 5% du montant du marché concerné.

8- Convention ONF / commune pour la pose de pluviomètre.

Pour établir une corrélation entre les pluies sur les versants de Montdenis et les crues torrentielles du ruisseau le « Saint Julien », le RTM demande l'autorisation d'implanter un pluviomètre à Montdenis et une sonde de mesure du tirant d'eau sur un pont du « Saint Julien ».

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces implantations et autorise monsieur le maire à signer une convention avec le RTM.

9- Convention commune / SOREA.

Ce point est reporté.

10-Vente parcelle TOYE Jean Luc.

Par courrier, monsieur TOYE demande au conseil l'achat d'un délaissé entre sa parcelle et le chemin de la Petita Via. Après délibération, le conseil donne une autorisation de principe pour la vente de cette bande de terrain au prix de 10 € HT/ m² aux conditions suivantes :

- M TOYE prend à sa charge les frais de géomètre et les frais d'actes notariés.
- SOREA repérera le tracé de la ligne HTA. Si nécessaire, une servitude de passage de réseaux électriques sera annexée à l'acte.

11-Adhésion fédération des AFP de Savoie et société d'économie alpestre de Savoie.

Monsieur le maire propose au conseil l'adhésion de la commune à la fédération des AFP de Savoie et à la société d'économie alpestre de Savoie. Ces deux adhésions seront une aide pour la gestion des AFP.

Montant des adhésions annuelles pour la période 2012 - 2013 :

- Fédération AFP des deux Savoie : 40 € ;
- Société d'économie alpestre : 60 € ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux adhésions.

12-Désaffectation de l'école du Claret.

La commune ne disposant pas de l'avis obligatoire du Préfet sur cette désaffectation, ce point est reporté.

Pour mémoire, ce point a déjà été reporté pour le même motif lors de la réunion du conseil du 19 juillet 2012.

13-Schéma directeur intercommunal.

Monsieur le maire présente aux conseillers l'arrêté préfectoral permettant aux communes de Montrichard-Albane et de Pontamafrey-Montpascal d'intégrer la communauté de communes. Après délibération, les conseillers donnent à l'unanimité un avis favorable à l'arrêté préfectoral avec l'ambition de construire un accord « gagnant/gagnant » entre les communes entrantes et la CCCM susceptible de lever les refus ou les réticences des communes concernées.

14-Création de FIBREA filiale de SOREA.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les principales compétences de SOREA et de ses filiales.

- SOREA : Achat et vente d'énergie électrique ;
- SUNALPES : Production et vente d'énergie photovoltaïque ;
- HYDREA : Production et vente d'énergie hydraulique ;

Le projet de SOREA est la création d'une filiale nommée FIBREA dont les compétences seront :

- D'interconnecter les équipements de gestion SOREA sur un réseau dédié ;
- De créer un réseau fibres pour les collectivités locales demandeuses de ce type d'outils ;
- De mettre à disposition des usagers par l'intermédiaire d'un opérateur, un réseau à Très Haut Débit.

L'argument majeur de FIBREA est d'utiliser les infrastructures existantes et appartenant à SOREA pour desservir en fibre optique l'ensemble de son territoire. Le passage des fibres serait alors réalisé dans des fourreaux électriques déjà présents. Il n'y aurait pas à prévoir de génie civil pour la pose de ces fibres, travaux qui impactent fatalement le coût final de la prestation.

Le conseil donne à l'unanimité son accord de création de FIBREA avec la condition que les collectivités soient représentées majoritairement au sein du conseil d'administration de cette structure afin de détenir la maîtrise des décisions et des engagements financiers.

14-Participation commune SEL. (société d'exercice libéral)

Un regroupement de médecins (société d'exercice libéral) est en cours de création sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne. Ce cabinet serait constitué à terme de quatre médecins généralistes et intégrerait un pôle santé comprenant également un cabinet dentaire et un cabinet d'ophtalmologie. L'ensemble de ces professionnels serait regroupé au sein d'un même bâtiment à Saint-Jean. Le cabinet généraliste maintiendrait un cabinet secondaire à Saint-Julien-Montdenis. Cette société d'exercice libérale demande à la commune de participer et de prendre en charge le surcoût lié au maintien d'un cabinet à Saint-Julien. En contre partie, son engagement serait d'assurer la présence d'un médecin sur notre commune du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h sur rendez-vous et de 16h à 19h en accès libre.

Un débat est engagé entre les conseillers sur l'assurance de conserver une présence pérenne d'un médecin généraliste sur notre commune.

Le conseil demande que l'ensemble des droits et obligations des deux parties (commune et société d'exercice libéral) fasse l'objet d'une convention triennale qui sera soumise à l'approbation du conseil.

16-Tarifs location salles communales.

Un groupe de travail, après étude, présente au conseil les nouveaux tarifs de location des salles communales, y compris pour le nouvel espace sportif et culturel. La principale règle mise en place est la réservation prioritaire des salles pour les habitants de Saint-Julien-Montdenis si cette demande intervient dans un délai supérieur à six mois. A partir du sixième mois, les réservations sont ouvertes à tous les publics.

Ces tarifs sont consultables à la mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs de locations des salles communales.

15-Comptes-rendus réunion.

Monsieur THIAFFEY présente au conseil les affiches de la fête des vendanges. L'inauguration de Vin'Alpes aura lieu le dimanche 07 octobre 2012 à 11 heures. Pour cette occasion, le club des sports préparera 250 repas.

Monsieur THIAFFEY remercie toutes les associations qui ont participées à la fête du village. Un rendez-vous est donné à tous les bénévoles le mardi 02 octobre 2012 à la salle de la Croix Blanche.

16-Questions diverses.

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.